



# **LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL**

## **Commission Régionale des Compétitions**

### **Procès-Verbal de la réunion plénière du 5 décembre 2018 à Strasbourg**

**Présidence** : Gérard SEITZ

**Membres** : Guy ANDRE, Rodolphe BALLIET, Gérard CASSEGRAIN, André HAHN, Xavier HEILLETTE, Michel KEFF, Claude KEIME, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Gilles THIEBAUT, Jacky THIEBAUT, Jean-Marie THIRIET, Francis WILLIG.

**Excusés** : Anne ORIGAS, Marc HOOG, Patrice GRETHEN, Sébastien VILLEMIN.

**Invités** : Frédéric ACKER, Georges CECCALDI, Joël MULLER.

Gérard SEITZ,

Ouvre la séance. Souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Informe que le Président Albert GEMMRICH nous rejoindra en fin de réunion.

Avant d'aborder l'ordre du jour, fait part des décès survenus dernièrement :

- Celui du Grand' père de Sébastien VILLEMIN,
- De Paulette SUTTER, l'une des pionnières du football féminin en ALSACE, Membre de la Commission Féminine et de la Commission des Compétitions.

Présente au nom des Membres de la Commission Régionale et à titre personnel ses plus sincères condoléances.

#### **1 Adoption des Procès-Verbaux**

Soumet à l'approbation des Membres, **les 3 procès-verbaux des réunions suivantes**, dont copies jointes au dossier remis en début de séance :

- De la réunion plénière du 03 octobre 2018
- De la réunion restreinte du 06 novembre 2018
- De la réunion restreinte du 27 novembre 2018

Ne font l'objet d'aucune observation. **Sont adoptés à l'unanimité.**

## **2 Informations et communications**

### **Félicitations**

Adresse les Félicitations de la Commission aux équipes de la Ligue du GRAND EST pour leurs brillants parcours lors des différentes Coupes Nationales à savoir :

La Coupe de France, la Coupe de France Féminine, la Coupe GAMBARDELLA – Crédit Agricole, la Coupe Nationale de Football d'Entreprise.

### **Coupe des Régions**

Le 1<sup>er</sup> tour aura lieu dimanche 28 avril 2019 ; à cette occasion la Ligue du Grand Est accueillera la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu lundi 10 juin 2019 (lundi de Pentecôte).

### **Assemblée Générale de la FFF du 8 décembre 2018**

Pris connaissance des propositions de modifications aux textes fédéraux.

### **Déclarations préalables d'impraticabilité de terrain**

Rappel de la procédure et de l'organisation en interne pendant la période hivernale du 15 novembre au 15 mars.

## **3 Accessions des équipes de Districts en Régionale 3 Seniors**

Le Président,

Rappelle qu'à la fin de la saison 2018/2019, conformément à la réglementation, **34 équipes** issues des Championnats de D1 (Division supérieure des Districts) accéderont au Championnat de R3 selon la répartition suivante :

- Territoire **ALSACE : 12 équipes**,
- Territoire **CHAMPAGNE ARDENNE : 8 équipes**,
  - Ardennes 2, Aube 2, Marne 2, Haute Marne 2.
- Territoire **LORRAINE : 14 équipes**,
  - Moselle 7, Meurthe et Moselle 4, Vosges 2, Meuse 1.

Les Districts seront avisés dans les plus brefs délais. Un extrait du procès-verbal accompagnera l'information.

## **4 Règlementation des Compétitions**

Le Secrétaire Général de la Ligue,

Précise que dans les textes en vigueur subsistent encore des « scories ». Il y a donc lieu de prévoir des corrections aux Règlements propres aux Compétitions. Signale qu'une réunion spécifique sera organisée à cet effet en janvier 2019.

Demande aux Membres présents de reprendre les textes applicables à ce jour. Les sollicite pour qu'ils lui fassent part de leurs observations et autres commentaires ; qu'ils avancent toutes les propositions permettant de réactualiser ladite réglementation dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, et à partir d'un cas particulier, attire l'attention des Membres que c'est à la Ligue et à elle seule de gérer les heures et lieux des Compétitions.

Les remercie de leur attention et, par avance, des suites qu'ils donneront à ce message.

## **5 Ententes et Groupements**

La Commission,

Est amenée à débattre des règles applicables en matière d'Ententes et de Groupements, tant au niveau des compétitions seniors que celui des jeunes. Plusieurs Membres interviennent. Expriment leurs points de vue. Font part de leurs expériences acquises en ce domaine.

Compte-tenu des divergences d'opinion dues essentiellement aux spécificités régionales ou locales et des différences existantes entre clubs urbains, suburbains et ruraux, il y a lieu de prévoir la mise en place d'un Groupe de Travail dédié. Les problématiques doivent être clairement identifiées. Des solutions appropriées sont à trouver tout en respectant « l'esprit » des deux statuts.

## **6 Reprogrammation des rencontres reportées**

Le Président,

Signale qu'une liste complète des matches à reprogrammer a été incluse aux dossiers remis avant l'ouverture de la séance.

La situation à ce jour est fort correcte. Les conditions météorologiques furent bonnes jusqu'à la fin du mois de novembre 2018. Les responsables des trois « secteurs » gèrent au mieux les rencontres qui n'ont pas pu se disputer dans de bonnes conditions.

Une réunion « visioconférence » aura lieu à l'issue de la dernière journée de championnat du 16 décembre afin de faire un état des lieux exhaustif et de reprogrammer les rencontres.

Par ailleurs, compte tenu des événements à caractères social et politique que nous connaissons actuellement en France une question se pose : « **Quelle position devons-nous prendre ?** ».

Après débat, la Commission,

**Décide de ne pas reporter de journées complètes.** Les situations pouvant poser problèmes seraient alors étudiées au cas par cas.

### **Calendrier Général National 3**

Afin de pouvoir disputer les rencontres reportées de la Coupe du Grand Est, la commission aménage le calendrier général du mois de février 2019 de la façon suivante :

03 Février 2019 : Matches Reportés Coupe du Grand Est – Matches Reportés Championnat

10 Février 2019 : Journée 15

17 Février 2019 : 16èmes de finale Coupe du Grand Est – Matches Reportés Championnat

24 Février 2019 : Journée 16

## **7 Point de situation des compétitions**

### **National 3**

Cette compétition est qualitativement d'un bon niveau. Le classement est homogène. SARRE-UNION U.S. et THAON E.S. comptant 22 points occupent les deux premières places. En fin de tableau, seul le Racing Club d'EPERNAY se trouve « décroché » n'enregistrant que 6 points au compteur.

### **Régional 1**

Les équipes de CORMONTREUIL F.C. (Gr. A), de METZ F.C. (Gr. B) avec une avance confortable, et ILLKIRCH GRAFFENSTADEN F.A. (Gr. C) occupent la tête de leurs groupes.

### **Régional 2 et Régional 3**

Les Compétitions se déroulent dans des conditions acceptables. Les championnats n'ont pas pris de retard. Peu de matches restent à reprogrammer.

### **Championnats de Jeunes**

Il est urgent de mettre en place un chantier qui aurait pour objet de reprendre et amender tous les aspects réglementaires liées aux « montées et descentes » applicables en fin de saison aux niveaux R1 et R2.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons eu guère de questions posées à ce sujet. Par contre, plus les compétitions avanceront, plus nous serons sollicités.

Nous devons anticiper sur les cas particuliers qui se présenteront ; cas inhérents essentiellement provoqués par les « décalages » en matière de catégories d'âge.

### **Championnat Régional U15 ORANGE**

A la fin de la phase « aller », le F.C. METZ (un match en moins) et le Racing de STRASBOURG occupent la première et la deuxième place du classement comptabilisant respectivement 31 et 28 points. EPINAL S.A. ferme la marche avec 4 points. A noter la bonne prestation d'ensemble des Clubs du secteur CHAMPAGNE ARDENNE - nouveaux venus dans l'épreuve - qui se classent 5°, 6°, 7° et 10°.

### **Coupe du GRAND EST**

Dimanche prochain, le 9 décembre 2018, se disputeront les rencontres comptant pour les 32° de Finale. Quatre groupes de 16 équipes, réparties géographiquement, ont été constitués. Le match FESSENHEIM F.C.- SAINT GEOSMES sera filmé et diffusé.

Des derbies intéressants figurent à l'affiche. Comme le veut la tradition, il faut s'attendre à quelques surprises.

A l'avis unanime, cette compétition richement dotée est fort appréciée de la part des Clubs. Cette épreuve devrait connaître le succès dès sa première édition. Tous les ingrédients sont réunis pour y parvenir.

**Rappel :** Pour ce qui concerne l'**inversion des rencontres** en cas de **terrain impraticable**, la procédure ne s'applique pas à ce stade de la compétition. Par contre, **elle le sera au tour suivant.**

## **Féminines**

Avant de faire le point sur la situation des compétitions féminines à ce jour, une question émerge à savoir : « Qui s'occupe de quoi en matière de fonctionnement au plan des compétitions de Ligue ? »

- **Régional 1 Alsace**

STRASBOURG RC SA est largement en tête, devançant STRASBOURG MUSAU.

- **Régional 1 Champagne-Ardenne**

CHARLEVILLE NEUFMANIL et ESTAC TROYES sont au coude à coude.

- **Régional 1 Lorraine**

AMNEVILLE CSO devance EPINAL SA qui présente un déficit de 2 matches. Rien n'est joué en tête de classement.

BACCARAT a été déclaré forfait général.

## **Coupe Gambardella – Crédit Agricole**

A l'issue de la phase régionale, restent en lice les équipes de KRONENBOURG STRG F.C., LA CHAPELLE R.C.S.C., PAGNY SUR MOSELLE A.S., HAGUENAU 19 F.C.S.R., THIONVILLE F.C., MULHOUSE F.C. Félicitations à elles.

Au prochain tour, les équipes des Clubs professionnels du Racing Club de STRASBOURG, du STADE de REIMS, du F.C. METZ, de l' E.S.TROYES A.C et l'A.S.NANCY-LORRAINE entre en lice.

## **Finale Régionale Festival U 13**

Frédéric Acker présente le projet, quelques pistes non exhaustives :

- La finale se déroulera sur deux jours à Reims
- Nombre de qualifiés par District
- Cahier de charge fédéral

## **Futsal**

- **Coupe Nationale de Futsal**

**Tour 4 : La phase régionale** aura lieu les samedi 5 et dimanche 6 janvier 2019.

Le « plateau » sera constitué de 16 équipes réparties de la façon suivante :

- Les 7 équipes alsaciennes issues du 3° tour
- Les 8 équipes lorraines auxquelles s'ajoutera une équipe de Champagne-Ardenne

La finale du Secteur Champagne Ardenne est programmée au vendredi 21 ou samedi 22 décembre 2018.

**Tour 5 : Finale GRAND EST** fixé aux samedi 12 ou dimanche 13 janvier 2019

Les 8 équipes qualifiées du 4° tour auxquelles viendront s'ajouter les 4 équipes de la L.G.E.F. (KINGERSHEIM, NEUHOF, PFASTATT Futsal, REIMS METROPOLE) soit 12 équipes. Les vainqueurs des 6 rencontres seront qualifiés pour les 32° de finale.

- Pré-barrages d'accèsion en D2 Nationale

Les modalités et dates seront communiquées aux équipes des trois secteurs suite à la réunion du Département de Développement des Pratiques Diverses du 19 décembre à Champigneulle.

- Championnat Futsal D2

Groupe A : REIMS METROPOLE occupe actuellement la 8° place.

Groupe B : KINGERSHEIM est 1°, NEUHOF 5° et PFASTATT 7°

- Championnat d'Alsace

Compétition fort serrée. 4 équipes ne comptant pas le même nombre de matches se disputent la première place : Futsal ILLZACH, NEUHOF Futsal 2, Sporting STRASBOURG Futsal et COLMAR Futsal.

### **Football d'Entreprise**

Samedi dernier (1°décembre) l'équipe de l'Entente Municipale de CHARLEVILLE-MEZIERES s'est brillamment qualifiée pour les 16° de finale de la Coupe Nationale de Football d'Entreprise aux dépens des Municipaux de DIJON sur le score de 4 buts à 1. Félicitations.

La date des rencontres au titre des 16° de finale sont fixées au samedi 5 janvier 2019.

### **8 Agenda et Questions Diverses**

- Une **réunion** ayant trait au **Football Diversifié** sera organisé à **REIMS le jeudi 20 décembre 2018** à 10 heures 00.
- Une réunion **en visioconférence** ayant pour objet essentiel la reprogrammation des rencontres est fixée au mercredi 19 décembre 2018.
- La prochaine **réunion plénière** se déroulera au **mois de mars** 2019, la date exacte sera précisée ultérieurement.

### **La Commission,**

Présente, à l'approche de la nouvelle année, ses vœux les plus sincères aux Dirigeantes et Dirigeants, aux Educatrices et aux Educateurs, aux Joueuses et aux Joueurs, aux Arbitres, aux Clubs et aux Membres des Instances. Leur souhaite de passer de très agréables fêtes remplies de joie et de bonheur.

**Le Président,  
Gérard SEITZ**

**Le Secrétaire,  
Gérard CASSEGRAIN**

*Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 7\* jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

*\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.*